



## Conflit entre co gerant dans une sarl

Par **malia**, le **09/05/2012** à **21:09**

Bonjour, rnje suis co gerant d'une societe depuis 4ANS a part egale a hauteur de 33% avec un co gerant et un salarié actionnaire. rnAvec mon collegue salarié actionnaire, nous souhaiterions nous séparés de l'autre co gérant car il ne veut jamais travaille, ne s'occupe pas des papiers ni de rien du tout. Il porte préjudice a notre société ou je me suis investit depuis 4ans. Nous sommes a bout . Nous avons deja essaye de lui en parle mais il ne veut ni nous vendre ses parts, ni travaillé davantage. Nous avons 10 salariés mais il se fou de tout; Que pouvons nous faire d'un point de vue juridique? alors que nous sommes a 2 contre 1? La notaire dit que l'on peut rien faire, et chaque année devant elle il dit qu'il va travaille mais rien.... Nous sommes a bout.